

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 juillet 2024

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 2 juillet à 19 h 30, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire
Mesdames les conseillères

Messieurs les conseillers

Rémi Fortin
Lyne Gagnon
Johanne Fillion
Berthier Fortin
Serge Fillion
Marco Sirois
Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

2024-07-110

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-07-111

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 3 juin 2024 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-07-112

APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 142 138.59 \$, la liste des prélèvements bancaires d'une somme de 13 748.63 \$ et les salaires nets payés d'une somme de 15 019.95 \$.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de 170 907.17 \$. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 3336 à 3356 du compte bancaire numéro 400058.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 juillet 2024

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2024-07-113

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ILLUMINATION ET EXPOSITION DU PONT FRANÇOIS GAGNON – CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane possède deux magnifiques ponts couverts sur son territoire et qu'elle souhaite les mettre en valeur;

CONSIDÉRANT QU'elle estime qu'ils représentent une valeur patrimoniale importante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande, à la Caisse Desjardins de la Matanie, une contribution financière pour la réalisation du projet d'illumination et d'exposition du pont François Gagnon;

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-07-114

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ILLUMINATION ET EXPOSITION DU PONT FRANÇOIS GAGNON – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MATANE (DEM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane possède deux magnifiques ponts couverts sur son territoire et qu'elle souhaite les mettre en valeur;

CONSIDÉRANT QU'elle estime qu'ils représentent une valeur patrimoniale importante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande, à Développement Économique Matane (DEM), une contribution financière pour la réalisation du projet d'illumination et d'exposition du pont François Gagnon;

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-07-115

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ILLUMINATION ET EXPOSITION DU PONT FRANÇOIS GAGNON – SADC DE LA RÉGION DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane possède deux magnifiques ponts couverts sur son territoire et qu'elle souhaite les mettre en valeur;

CONSIDÉRANT QU'elle estime qu'ils représentent une valeur patrimoniale importante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande, à la SADC de la région de Matane, une contribution financière pour la réalisation du projet d'illumination et d'exposition du pont François Gagnon;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 juillet 2024

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-07-116

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF 6 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 2 – LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC.

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à effectuer le paiement du décompte progressif numéro 6, daté du 28 juin 2024, à Les Entreprises d'Auteuil et Fils Inc., concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Travaux de réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon, phase 2 », pour un montant de 79 481.66 \$, selon les recommandations de Tetra Tech QI Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-07-117

APPUI – RUCHE D'ART EN MILIEU RURAL – COSMOSS LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE COSMOSS la Matanie demande l'appui de la municipalité afin d'instaurer une Ruche d'Art à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est un lieu rassembleur, accessible et gratuit, mis à la disposition des citoyens afin de donner accès à du matériel d'art. Il encourage les expériences de créativité et d'apprentissage, ainsi que le partage de savoir-faire tel que l'artisanat, la peinture, le tricot, la couture, le bricolage, la musique, etc. tout en brisant l'isolement. Elle promeut les gestes écoresponsables en utilisant principalement du matériel de récupération provenant de dons;

CONSIDÉRANT QUE COSMOSS la Matanie a besoin, pour la réalisation du projet, d'un endroit pour l'entreposage du matériel et d'un lieu pour la réalisation d'ateliers de création;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane offre une espace à la bibliothèque municipale pour l'entreposage du matériel et le centre communautaire gratuitement pour la tenue d'ateliers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-07-118

AUTORISATION DE FERMETURE – DU 6 JUILLET AU 6 SEPTEMBRE 2024 INCLUSIVEMENT – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE l'employée à la bibliothèque n'est pas disponible pour la saison estivale, soit du 6 juillet au 6 septembre 2024 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la fermeture de la bibliothèque municipale pour la période du 6 juillet au 6 septembre 2024 inclusivement;

D'informer la population que le service d'échange de livres se fera par l'entremise des employés administratifs sur les heures d'ouverture du bureau municipal, soit du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 juillet 2024

2024-07-119

ABONNEMENT – MUNYS, TABLEAU DE BORD EN GESTION MUNICIPALE – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ a mis en marché MUNYS, un tableau de bord en gestion municipale;

CONSIDÉRANT QUE MUNYS est un outil pour la gestion des obligations légales et réglementaires tel qu'un calendrier des obligations, des fiches détaillées incluant les étapes légales à réaliser ainsi que la documentation pour la réalisation des tâches et des formations reliées;

CONSIDÉRANT QUE ce tableau de bord est un outil performant pour épauler dans la gestion contractuelle et dans le traitement des demandes d'accès à l'information incluant un calculateur de délai ainsi que la prise en compte des plaintes et addenda pour la gestion contractuelle. De plus, des mises à jour constantes seront effectuées;

CONSIDÉRANT QUE cet outil aide énormément à la bonne gestion de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE souscrire à un abonnement à MUNYS auprès de l'ADMQ pour un montant de 405 \$, taxes en sus. afin de soutenir la direction dans la gestion de la municipalité. Et pour les années subséquentes, un montant de 325 \$, taxes en sus. est à prévoir pour le renouvellement de l'abonnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-07-120

CITATION DES PONTS COUVERTS FRANÇOIS-GAGNON ET JEAN-CHASSÉ – PATRIMOINE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QU'un bien patrimonial est un document, un immeuble, un objet ou un lieu (ponts);

CONSIDÉRANT QU'un site patrimonial est un lieu, un ensemble d'immeubles qui présente un intérêt pour sa valeur architecturale, historique, identitaire ou paysagère en vertu de l'article 2 de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

CONSIDÉRANT QUE les ponts couverts sont d'intérêt patrimonial en raison de leurs valeurs architecturales, historiques, identitaires et paysagères et que la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite reconnaître et préserver ce caractère patrimonial;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'entreprendre les démarches nécessaires pour citer les ponts couverts François-Gagnon et Jean-Chassé au patrimoine de la municipalité.

DE retenir les services de la MRC de la Matanie dans les démarches nécessaires pour cette citation.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS EN DATE DU 26 JUIN 2024 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose les états comparatifs, en date du 26 juin 2024, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE JUIN 2024

Monsieur Rémi Fortin, maire, donne un résumé de la séance de juin 2024 de la MRC de la Matanie.

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 juillet 2024

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point ajouté aux affaires nouvelles

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public.

2024-07-121

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 2 juillet 2024, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 40.

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire